

Danger des algues vertes : le grand déni

Les cas d'intoxications mortelles sur le littoral breton restent non élucidés malgré les alertes des associations

Yves-Marie Le Lay et André Ollivro forment un tandem d'irréductibles lanceurs d'alerte bien connu en Bretagne. Ils dénoncent sans relâche les méfaits des algues vertes, conséquence de l'agriculture intensive, qui s'échouent sur les côtes par dizaines de milliers de tonnes chaque année à la belle saison. Jeudi 27 avril, les deux dirigeants de l'association Halte aux marées vertes ont prévu de porter leur combat sur le terrain judiciaire à Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor.

Leur démarche est double : d'une part, ils veulent assister à l'audience du tribunal des affaires de Sécurité sociale consacrée au dossier de Thierry Morfoisse, un conducteur de camion mort en juillet 2009 alors qu'il déchargeait une cargaison d'algues vertes. Sa famille attend depuis des années que sa mort brutale soit reconnue comme un accident du travail.

D'autre part, MM. Le Lay et Ollivro ont prévu de se rendre au tribunal de grande instance de la ville déposer une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Les deux hommes souhaitent se constituer partie civile avec l'association Générations futures à la suite d'un autre décès, celui de Jean-René Auffray, ce joueur retrouvé sans vie le nez dans un mélange de sable et d'algues en décomposition, le 8 septembre 2016, dans l'estuaire du Gouessant, entre Hillion et Morieux (Côtes-d'Armor).

Pourquoi ne pas admettre comme explication une banale crise cardiaque ? Parce que, à cet endroit précis, au moins trente sangliers ont péri, intoxiqués à l'hydrogène sulfuré (H₂S), six ans plus tôt. Et parce que plusieurs accidents survenus sur le littoral des Côtes-d'Armor méritent plus d'attention qu'un classement sans suite. Si les algues vertes sont ra-

massées sur les plages, les vasières se révèlent un piège mortel.

En 2011, après l'hécatombe de sangliers, les analyses de leurs dépouilles avaient établi la responsabilité du H₂S, un gaz que les algues dégagent en pourrissant. Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre de l'écologie, commande deux rapports d'experts. Ces derniers soulignent que respirer pendant quelques secondes des concentrations de 1 000 parties par million (ppm) d'hydrogène sulfuré cause des formes suraiguës d'intoxication chez les humains, avec des atteintes du système nerveux central et des symptômes de détresse respiratoire. La mort survient ensuite par arrêt cardiaque au bout de cinq à dix minutes.

Affaires classées

Pourtant, le procureur de Saint-Brieuc, Bertrand Leclerc, n'a pas immédiatement été frappé par les circonstances de la mort de M. Auffray. Dans un premier temps, il n'a pas demandé d'autopsie du défunt, sportif confirmé de 50 ans, avant de se raviser et d'ordonner l'exhumation de son corps quinze jours plus tard. Entre-temps, les associations de défense de l'environnement s'étaient bruyamment mobilisées pour réclamer une enquête.

En décembre 2016, le procureur concluait que les médecins légistes n'avaient pas « exclu un décès d'origine toxique ». Il notait aussi que les vasières du Gouessant, où les émanations de gaz peuvent « atteindre rapidement plus de 1 000 ppm », paraissent constituer « un risque réel ». Néanmoins, début avril, il classait l'affaire, faute « de lien de causalité direct », comme pour les cas précédents. L'appel de huit médecins et toxicologues réclamant la communication du compte rendu de l'autopsie n'a pas été entendu.

« On est dans un certain déni, par-

fois, reconnaît Thierry Burlot, vice-président (PS) du conseil régional chargé de l'environnement. *Le danger existe, je pense qu'on sous-estime les risques.* » Le propos est méritoire, car, en Bretagne, on ne s'épanche guère publiquement sur ce phénomène. La préfecture des Côtes-d'Armor, par exemple, refuse d'évoquer ce « sujet sensible » en période électorale.

D'autres accidents attendus

« Il y aura d'autres accidents, pronostique Pierre Philippe, médecin urgentiste au centre hospitalier de Lannion, mais je ne suis pas sûr que cela changera quoi que ce soit. » Le docteur Philippe est l'un des premiers à avoir tenté d'alerter sur la toxicité de l'hydrogène sulfuré. Il a commencé à s'interroger sur ce danger après avoir reçu, en juin 1989, le corps d'un premier joggeur, âgé de 26 ans, retrouvé sur un amas d'ulves à Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor).

« J'ai essayé d'obtenir les résultats de son autopsie, on m'a renvoyé de laboratoires en procureur, je n'ai jamais pu les consulter », témoigne le médecin. Dix ans plus tard, un conducteur d'engin est pris de convulsions et tombe dans le coma en collectant des algues vertes sur la même plage. Puis, le 28 juillet 2009, un cheval est fou-

droyé lors d'une promenade au bord de la mer, toujours à Saint-Michel-en-Grève. Son cavalier arrive aux urgences.

« Si je n'avais pas été de service ce jour-là, l'animal serait parti à l'équarrissage en un rien de temps, relate Pierre Philippe. Nous avons dû insister, son propriétaire et moi, pour obtenir que des prélèvements soient réalisés. » La présence très importante de H₂S est finalement attestée. « Au fur et à mesure, je me suis rendu compte qu'il existe de toute évidence une volonté de désinformation sur ce sujet, affirme M. Philippe. A chaque fois, on commence par nier la réalité du lien entre des œdèmes pulmonaires et l'hydrogène sulfuré. »

Conséquence directe de l'agriculture intensive, les marées vertes s'étendent désormais de la Normandie à la Vendée, mais la Bretagne reste la plus touchée, dans huit baies en particulier. Deux d'entre elles ont enregistré plusieurs accidents : à Saint-Michel-en-Grève et à Hillion. Avant l'épisode des sangliers, cette côte-là avait déjà défrayé la chronique à l'été 2008, avec la mort de deux chiens de 13 kg et 20 kg, tombés raides morts sur un tas d'ulves en quelques instants. Leur propriétaire avait porté plainte. La justice n'avait pas donné suite, les prélè-

« Il existe de toute évidence une volonté de désinformation sur ce sujet »

PIERRE PHILIPPE
médecin urgentiste à Lannion

vements réalisés sur les chiens ne permettant pas de conclure.

Après plusieurs plaintes déposées à leur sujet par des défenseurs de l'environnement, le cas des sangliers, lui, continue d'être instruit au pôle santé du tribunal de grande instance de Paris.

La famille de Thierry Morfoisse a reçu au contraire une même fin de non-recevoir. Le conducteur de 48 ans est décédé le 22 juillet 2009, juste après avoir déchargé pour la troisième fois de la journée le contenu de sa benne à la déchetterie de Launay-Lantic. A cette époque, les ulves y mijotent plusieurs jours à l'air libre et les employés ne portent aucun équipement de protection. Le 7 septembre, une enquête est ouverte par le procureur de Saint-Brieuc d'alors, Gérard Zaug. Il classe l'affaire sans suite deux mois plus tard, en mettant en doute l'état de santé préa-

lable de M. Morfoisse, et sans entendre les collègues du chauffeur.

Halte aux marées vertes, l'association d'André Ollivro et Yves-Marie Le Lay, s'est battue pour que l'on n'en reste pas là. En 2010, des analyses finissent par être rendues publiques : une forte présence de H₂S est décelée dans le sang de M. Morfoisse. La famille porte plainte. Le pôle santé se saisit du dossier et ordonne une expertise toxicologique. Celle-ci ne sera finalement pas jugée probante, faute d'un échantillon correctement conservé. Par ailleurs, la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes-d'Armor a refusé de reconnaître le caractère professionnel de l'accident.

Le défenseur de la famille, M^e François Lafforgue, va tenter d'obtenir un arbitrage plus favorable. Il tient à la disposition des juges des affaires sociales la liste des accidents survenus dans les Côtes-d'Armor. L'avocat conseille aussi MM. Ollivro et Le Lay, qui espèrent que toutes leurs démarches juridiques parviendront au moins à imposer un nouveau protocole en cas de décès suspect sur le littoral. Ils demandent que soient prélevés et conservés dans de bonnes conditions deux échantillons de sang de la victime. ■

MARTINE VALO

Ramassage d'algues vertes à Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor), en juin 2015.
CASTELLI/ANDIA.FR

